

Le 12 mars 2021

Le Maire de Roquettes,  
Information publique.

**OBJET : Réunion du Conseil Municipal**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

**18 mars 2021 à 20H30 à la Mairie, salle du Conseil Municipal**

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification du nombre d'adjoints au Maire par la création d'un poste de 7ème adjoint
- Election du 7ème adjoint au Maire
- Modification des bénéficiaires des indemnités de fonction allouées au Maire, aux adjoints, et aux conseillers municipaux délégués,
- Création d'un marché de plein vent
- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2021
- Plans de financement des projets ayant fait l'objet d'une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à l'Etat
- Contribution financière par élève à l'école privé de langue régionale « calandreta » de Muret,
- Accord de principe pour l'intégration de l'Entente Intercommunale culturelle « Articule » avec les communes de Labarthe-sur-Lèze, Eaunes, Pins-Justaret et Lagardelle-sur-Lèze
- Création d'un poste d'attaché territorial pour l'emploi de Directeur Général des Services (catégorie A),
- Création d'emplois pour un besoin saisonnier d'activité aux services techniques (espaces verts),
- Prescription de la 2ème révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), définition des objectifs et des modalités de concertation
- Création d'un comité de participation citoyenne sur les pratiques de vie dans le village
- Questions diverses.

Pour information, le public ne pourra pas assister à cette séance se déroulant pendant les horaires de couvre-feu, et en l'absence de retransmission en direct il sera nécessaire de procéder à un vote pour décider du huis-clos afin que la séance puisse se tenir.

Le Maire,  
Michel CAPDECOMME.

